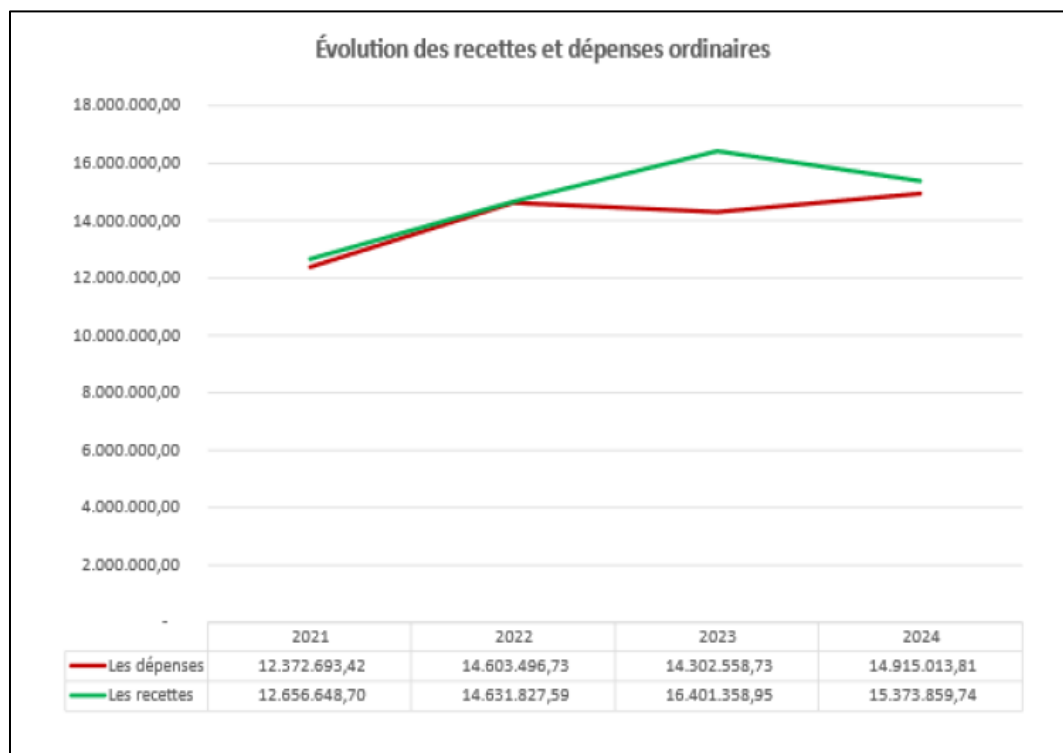


DEPARTEMENT DES FINANCES

Agents : une Directrice financière et 5,5 ETP

ORDINAIRE

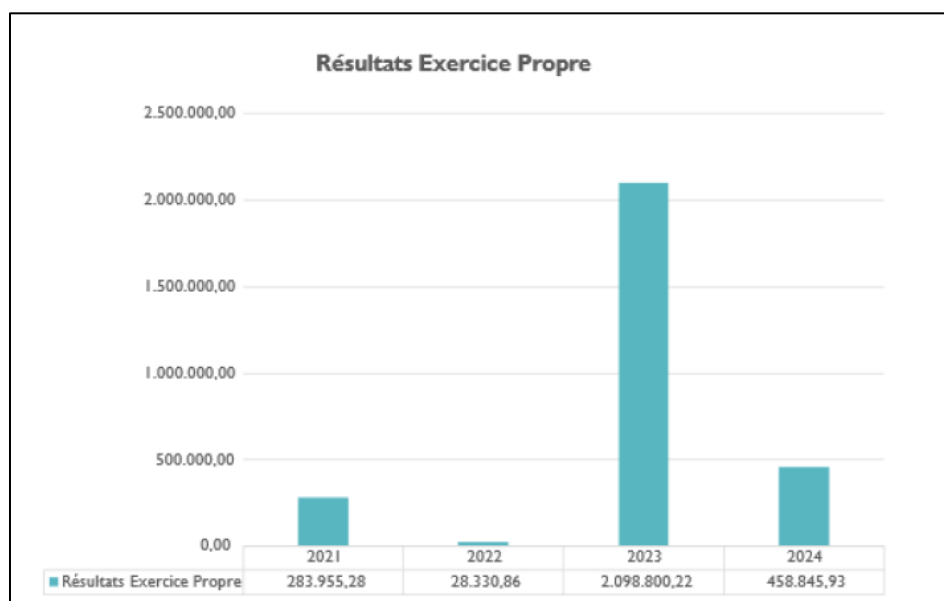
Evolution des dépenses / recettes – Exercice propre 2021 – 2024



Les dépenses engagées en 2024 sont de 14.915.013,81€ soit 1.428€/habitant.

Les recettes constatées en 2024 sont de 15.373.859,74€ soit 1.473€/habitant.

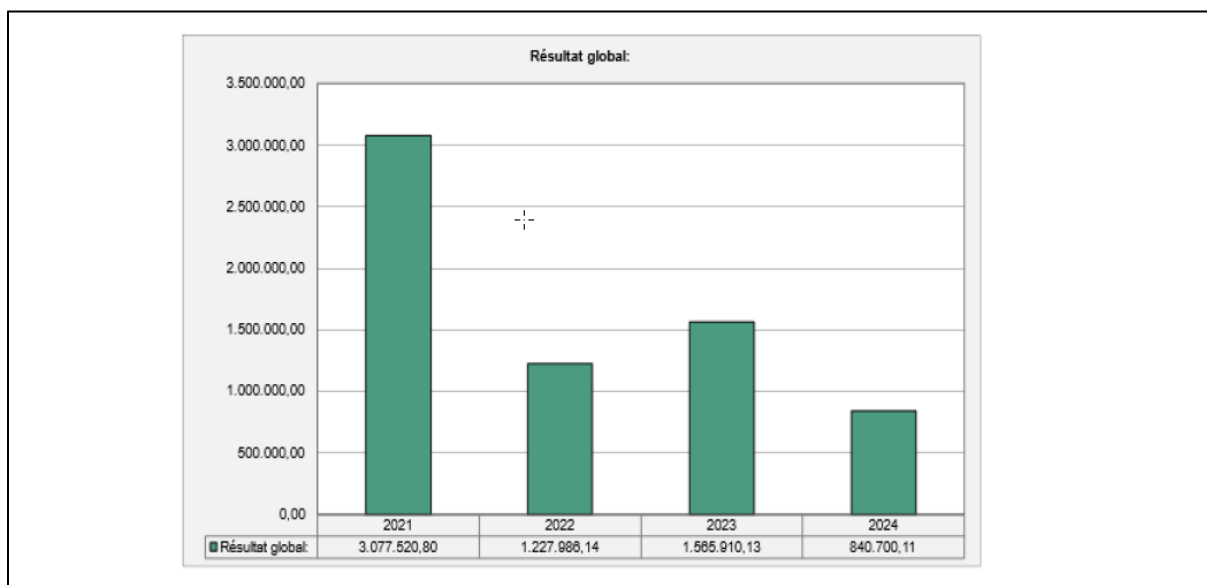
Evolution du résultat – Exercice propre 2021 – 2024



Le résultat budgétaire global 2024 à l'exercice propre est en boni de 458.845,93€.

Ce résultat budgétaire correspond à la différence entre les recettes constatées et les dépenses engagées pour l'exercice propre 2024.

Evolution du résultat global (avec exercices antérieurs) – Exercice propre 2021 – 2024



Le résultat budgétaire global est en boni de 840.700,11€ (recettes constatées – dépenses engagées) pour sur l'exercice 2024 (exercice propre et exercices antérieurs).

Le résultat comptable global est en boni de 896.913,73€ (recettes constatées – dépenses imputées) pour sur l'exercice 2024 (exercice propre et exercices antérieurs).

Ci-dessous, une évolution du résultat budgétaire :

Exercices:	Résultat budgétaire ordinaire *			
	2021	2022	2023	2024
Résultat reporté des ex. antérieurs	3.126.565,01	3.247.654,46	1.334.423,75	1.694.823,27
Solde des opérations ex. antérieurs	-332.999,49	153.877,69	-157.428,78	-312.969,09
Résultats Exercices antérieurs	2.793.565,52	3.401.532,15	1.176.994,97	1.381.854,18
Solde des opérations de l'exercice propre	283.955,28	255.720,84	1.984.800,22	458.845,93
Solde net des opérations de prélèvt hors 06	0,00	-227.389,98	114.000,00	0,00
Résultats Exercice Propre	283.955,28	28.330,86	2.098.800,22	458.845,93
Prélèvements (060)	0,00	-2.201.876,87	-1.709.885,06	-1.000.000,00
Résultat global:	3.077.520,80	1.227.986,14	1.565.910,13	840.700,11

Brièvement, vous constaterez que la Ville de Fosses-la-Ville est toujours en boni, tant à l'exercice propre qu'au global. Toutefois, il est vrai qu'entre 2023 et 2024, ce boni est en diminution et s'explique notamment par :

- Un prélèvement de l'ordinaire pour le FRE afin de financer les projets extraordinaires de 1.000.000€ ;
- Une diminution des recettes IPP qui étaient exceptionnelles en 2023 (-500.000€) ;
- Etc...

Il est important de préciser que l'AC possède des provisions s'élevant à 2.130.519,31€ au 31 décembre 2024.

Ces provisions ont été constituées en partie en 2022, ce qui explique la nette diminution du résultat global durant cette année.

Taux de réalisation par rapport au budget (ordinaire)

	Budget initial (BI)	Budget final (BF)	Engagements (compte)	Taux de réalisation		
				BF/BI	Compte/BI	Compte/BF
Personnel	6.898.868,23	6.671.657,48	6.673.285,24	96,71%	96,73%	100,02%
Fonctionnement	3.068.021,63	3.112.210,30	2.680.137,36	101,44%	87,36%	86,12%
Transferts	4.192.809,96	4.249.931,45	4.237.014,67	101,36%	101,05%	99,70%
Dette	1.418.933,28	1.389.612,39	1.324.576,54	97,93%	93,35%	95,32%
Total	15.578.633,10	15.423.411,62	14.915.013,81	99,00%	95,74%	96,70%
En recettes:						
	Budget initial (BI)	Budget final (BF)	Droits constatés	Taux de réalisation		
				BF/BI	Compte/BI	Compte/BF
Prestation	623.234,00	456.628,80	444.508,55	73,27%	71,32%	97,35%
Transferts	14.402.804,18	14.804.170,08	14.753.004,21	102,79%	102,43%	99,65%
Dette	143.700,47	162.787,57	176.346,98	113,28%	122,72%	108,33%
Total	15.169.738,65	15.423.586,45	15.373.859,74	101,67%	101,35%	99,68%

Les taux de réalisations pour les dépenses sont globalement très corrects :

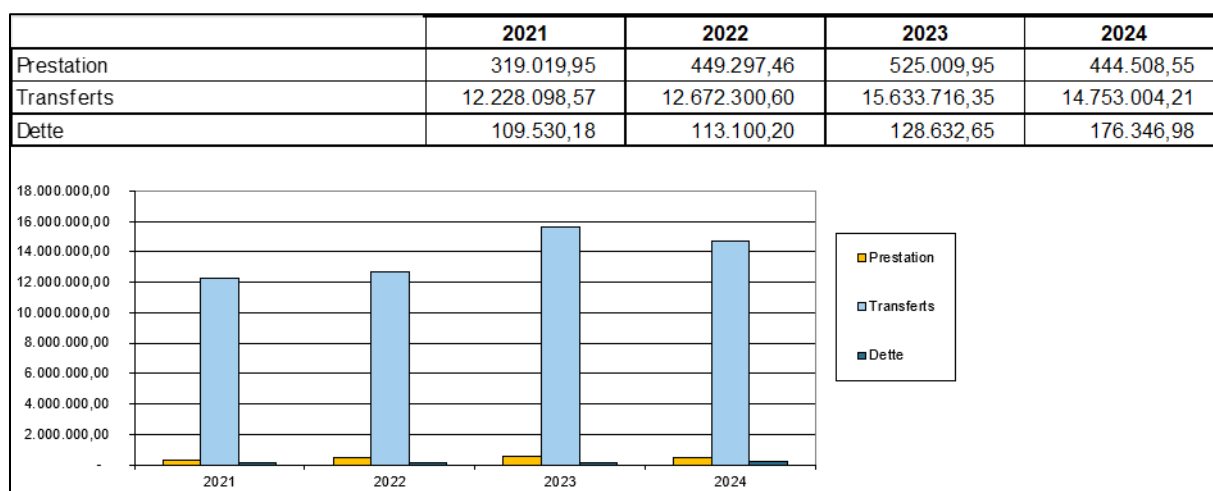
- Taux de réalisation dépenses compte/budget final : 96,70% par rapport à 96,34% en 2023 ;
- Taux de réalisation recettes compte/budget final : 99,68% par rapport à 102,70% en 2023.

Evolution des réserves et provisions 2021 -2024

Fonds de réserve ordinaire	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2021	13.634,14	0,00	0,00	13.634,14
2022	13.634,14	1.397.129,33	1.397.129,33	13.634,14
2023	13.634,14	16.365,86	30.000,00	0,00
2024	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds de réserve extraordinaire	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2021	1.390.961,86	384.875,45	707.173,94	1.068.663,37
2022	1.068.663,37	2.246.314,13	876.443,07	2.438.534,43
2023	2.438.534,43	2.075.319,91	3.577.792,06	936.062,28
2024	936.062,28	2.536.137,79	1.411.260,47	2.060.939,60
Provisions pour risques et charges:	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2021	620.000,00	0,00	0,00	620.000,00
2022	620.000,00	1.624.519,31	0,00	2.244.519,31
2023	2.244.519,31	0,00	114.000,00	2.130.519,31
2024	2.130.519,31	0,00	0,00	2.130.519,31

- Le FRO (fonds de réserve ordinaire) reste inchangé par rapport à 2023.
- Le FRE (fonds de réserve extraordinaire) est de 2.060.939,60€ au compte 2024, par rapport à 1.411.260,47€ en 2023.
- Les provisions restent inchangées par rapport à 2023.

L'évolution des recettes à l'exercice propre 2021 – 2024



Les recettes issues des dettes et de prestations constituent les ressources propres à la commune, générées par les prestations d'activités ou par la valorisation du patrimoine communal.

L'élément le plus marquant dans cette comparaison résulte de l'augmentation significative des recettes de transferts entre 2022 et 2023.

Il est opportun de rappeler que les recettes de transferts regroupent plusieurs éléments :

- Les recettes additionnelles fiscales : additionnel à l'impôt des personnes physiques (IPP), au précompte immobilier et à la taxe automobile ;
- La fiscalité communale propre (taxes communales), constituant l'axe principal de notre analyse ;
- Les subsides.

La forte hausse observée entre 2022 et 2023 s'expliquant notamment par une modification du mode d'encaissement des additionnels à l'IPP : le SPF finances avait décidé de modifier le délai de versement des additionnels, permettant exceptionnellement aux AC (administrations communales) la perception de deux mois supplémentaires.

Dès 2024, la prévision des additionnels a retrouvé un rythme ordinaire. La recette couvrant à nouveau 12 mois, et non 14.

- Transferts :

Elles se divisent en trois catégories :

- La fiscalité, qui représente environ 45,00% des recettes communales, regroupe notamment les additionnels à l'impôt des personnes physiques, au précompte immobilier, à la taxe automobile, ainsi que les recettes issues des taxes

communales. C'est spécifiquement cet aspect qui retient ici notre attention et qui a été analysé dans le cadre de ce travail ;

- Le fond des communes, qui couvre généralement 20,00% à 25,00% des ressources communales ;
- Les subsides octroyés, notamment par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour l'enseignement, par la Région wallonne pour des plans de cohésion sociale, ou encore pour soutenir les conseillers en rénovation urbaine.

La fiscalité communale proprement dites :

Sous-total Fonds des communes	2.424.401,21	2.709.123,42	2.878.904,57	2.931.154,27
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5
Précompte immobilier	2.118.052,77	2.557.030,78	2.822.783,99	2.903.154,27
IPP	3.375.062,96	3.376.456,91	4.963.298,54	4.286.265,29
Taxes automobiles	168.315,32	172.261,73	182.296,16	190.962,75
Autres taxes additionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total "taxes additionnelles"	5.661.431,05	6.105.749,42	7.968.378,69	7.380.382,31
Taxe sur immondices	723.454,68	488.117,40	693.712,10	723.786,56
Vente sacs	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes industrielles, commerciales et agricoles	260.824,82	76.304,39	485.915,23	276.132,03
Autres taxes locales	512.777,24	358.136,94	634.821,43	598.060,36

Précompte immobilier	2.118.052,77	2.557.030,78	2.822.783,99	2.903.154,27
IPP	3.375.062,96	3.376.456,91	4.963.298,54	4.286.265,29
Taxes automobiles	168.315,32	172.261,73	182.296,16	190.962,75
Autres taxes additionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total "taxes additionnelles"	5.661.431,05	6.105.749,42	7.968.378,69	7.380.382,31
Taxe sur immondices	723.454,68	488.117,40	693.712,10	723.786,56
Vente sacs	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes industrielles, commerciales et agricoles	260.824,82	76.304,39	485.915,23	276.132,03
Autres taxes locales	512.777,24	358.136,94	634.821,43	598.060,36
Sous-total "taxes locales"	1.497.056,74	922.558,73	1.814.448,76	1.597.978,95
Total des recettes fiscales	7.158.487,79	7.028.308,15	9.782.827,45	8.978.361,26

Les recettes fiscales (recettes additionnelles fiscales et la fiscalité communale propre, hors subsides) représentent 8.978.361,26€ des recettes communales, soit 58,40 %.

Les taxes communales (locales) par exercice propre représentent en moyenne 1.400.000€.

Depuis 2023, un calendrier annuel du suivi des recensements, enrôlements a été mis en place afin de percevoir la recette durant l'exercice concerné.

Nous rappellerons que l'année 2023 fût une année « exceptionnelle » en ce sens que 13 taxes 2022 ont été enrôlées par le Collège communal pour un montant avoisinant les 400.000€ cette même année.

En 2024, le montant des rôles complémentaires relatifs à des taxations d'offices ont été arrêtées par le Collège communal pour un montant de 92.020,60€.

Ci-dessous, une vue de l'état d'avancement du recouvrement des taxes communales :

Type de suivi	Taxe sur les immondices	Autres taxes
Rappel sans frais	2024	2024
Rappel avec frais (sommations)	2022	2024
Envoi chez l'huissier	2021	2023

Les années mentionnées sont les années pour lesquelles le recouvrement est en cours ou s'est arrêté, par type de procédure de recouvrement.

Les subventions :

Subventions pour le personnel enseignant	30.072,16	33.848,64	40.464,00	20.577,84
Subventions APE	549.594,51	1.082.151,34	1.171.780,40	1.166.356,80
Total des subventions pour le personnel	579.666,67	1.115.999,98	1.212.244,40	1.186.934,64
Subventions fonctionnement enseignement	172.876,51	176.995,39	185.331,70	187.573,64
Quote-part incendie	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrat de sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions "politique Grandes Villes"	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement emprunts part Etat	6.472,09	5.742,61	4.987,84	4.987,84
Remboursement CRAC	85.961,04	88.005,12	85.518,31	69.529,85
<i>Autres subventions & transferts</i>	1.800.233,26	1.548.125,93	1.483.902,08	1.389.901,12
<i>Sous-total Subsidés</i>	2.065.542,90	1.818.869,05	1.759.739,93	1.651.992,45

Depuis 2023, un tableau de suivi de l'intégralité des subsides a été mis en place.

Ce tableau est alimenté au quotidien par l'un de nos collaborateurs et permet d'assurer un suivi consciencieux et méthodique des dossiers.

Le fonds des communes :

Fonds des communes : dotation principale	2.424.401,21	2.709.123,42	2.878.904,57	2.935.715,86
--	--------------	--------------	--------------	--------------

Fonds des communes : dotation spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00
Tonus axe 1	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total Fonds des communes	2.424.401,21	2.709.123,42	2.878.904,57	2.935.715,86

Pour rappel, le fonds des communes est une dotation générale accordée par le SPW sur base de critères comme le nombre de logements publics, la densité de la population, le potentiel fiscal IPP et PI, le fait d'être un chef-lieu d'arrondissement ou de province.

Cette recette représente à elle seule 19,00% de nos recettes. Le SPW nous la verse en 4 tranches.

Total des recettes de transferts	12.228.098,57	12.672.300,60	15.633.716,35	14.753.004,21
---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

- **Prestation :**

Il s'agit des recettes « régulières, récurrentes » provenant des biens et services communaux, tels que les loyers, la vente de bois, la location de matériel ou encore les services rendus (par exemple, les recherches dans les registres communaux). Les produits de concession du domaine public sont également inclus.

Vente de bois	14.478,26	140.107,06	88.355,69	110.028,85
Locations patrimoine	68.616,24	79.645,18	95.147,59	104.477,92
Vente d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes des installations culturelles et sportives	340,00	11.725,00	10,00	0,00
Autres	235.585,45	217.820,22	341.496,67	230.001,78
Total des recettes de prestations	319.019,95	449.297,46	525.009,95	444.508,55

Depuis 2023, un tableau de suivi a été mis en place pour améliorer la perception en attendant l'intégration des redevances dans le logiciel de recouvrement. En 2024, ce tableau a été alimenté, amélioré et certaines redevances ont même déjà été intégrées dans le logiciel de recouvrement en 2025.

- **Dette :**

Ces recettes comprennent notamment les dividendes issus des participations des intercommunales de distribution d'électricité et de gaz à la suite des effets de la libéralisation et de la restructuration du secteur de l'énergie, ainsi que les produits financiers récurrents des communes tels que les intérêts sur les comptes de placements, de trésorerie. Y figurent également les remboursements de charges d'emprunts contractés initialement par la commune au bénéfice de tiers.

Intérêts créditeurs	67,32	824,31	19.450,78	53.358,44
Dividendes Holding Communal (Dexia)	0,00	0,00	0,00	0,00

Dividendes Intercommunale Énergétique	107.710,02	107.710,13	107.710,27	107.710,54
Dividendes eau	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dividendes	0,00	0,00	780,00	858,00
Bénéfice des Régies communales	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes de dettes (divers)	1.752,84	4.565,76	691,60	14.420,00
Total des recettes de dette	109.530,18	113.100,20	128.632,65	176.346,98

Ces recettes proviennent majoritairement du dividende de l'intercommunale IDEFIN pour 107.710,54€.

Vous constaterez également que durant l'année, des placements ont été effectués et ont générés pas moins de 53.000€. Evidemment, cela n'est possible que si la trésorerie est bien maîtrisée.

Nettoyage des recettes communales

Le montant des irrécouvrables et non-valeurs pour 2024 s'élève à 163.618,65€ dont 128.463,32€ pour les redevances.

Depuis 2023, un nettoyage comptable intense est mené annuellement par le service des Finances, portant sur les taxes et redevances prescrites.

L'objectif est de toiletter la comptabilité et de supprimer les créances douteuses afin de garantir une situation comptable saine.

Il est important de préciser qu'un important dossier de redevance a été acté en 2024, pour un montant supérieur à 80.000,00€, expliquant en grande partie ce montant.

Caisse et encaisse communale

Pour rappel, selon l'article 1124-42 du CDLD, le Collège communal vérifie l'encaisse au moins une fois par trimestre. Cette vérification doit être actée dans une situation de caisse. Les procès-verbaux de ces encaisses constituent une des pièces obligatoires pour les comptes communaux et font également l'objet d'une ratification au conseil communal.

L'encaisse est notamment composée des éléments suivants :

- La caisse communale (physique) centralisée au service des finances ;
- Les comptes ouverts au nom de l'AC (trésoreries, épargnes, subsides, charnières) ;
- Les différents emprunts consolidés ;
- Etc...

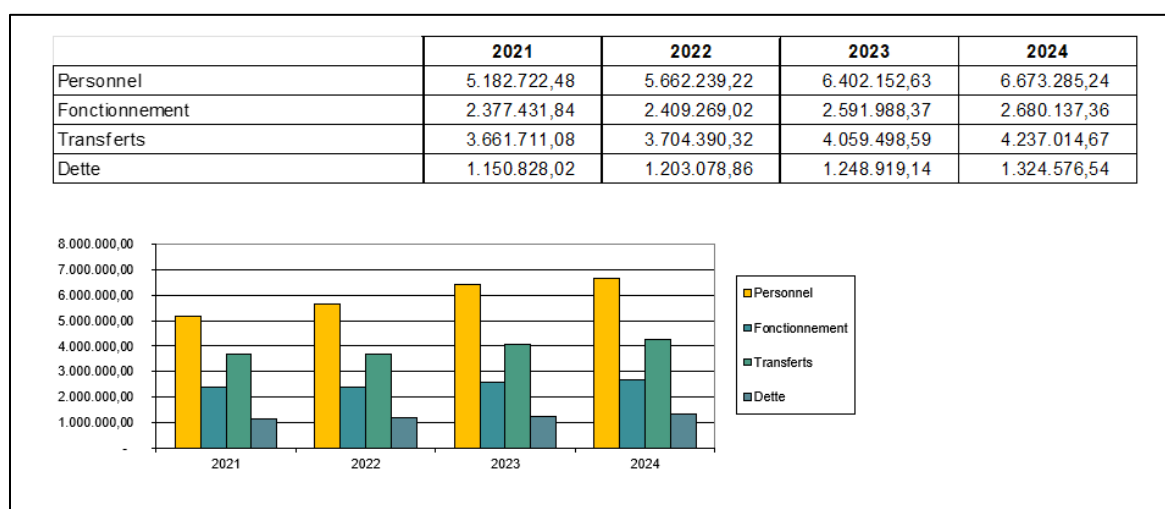
Un tableau de suivi de la caisse communale est mis en place depuis 2022 et est suivi par l'une de nos collaboratrices.

La caisse communale est vérifiée de manière hebdomadaire et les extraits de comptes sont encodés régulièrement.

Un contrôle mensuel de l'encaisse est également réalisé par deux agents et la Directrice financière via un contrôle des mouvements d'argent et le contrôle du tableur mis en place.

L'encaisse communale, quant à elle, est vérifiée trimestriellement par l'échevin des finances.

L'évolution des dépenses à l'exercice propre 2021 – 2024 :



Les dépenses 2024 à l'exercice propre s'élevant à 14.915.013,81€ sont ventilées de la manière suivante :

- Personnel : 6.673.285,24€ soit 44,74% des dépenses ;
- Transferts : 4.237.014,67€ soit 28,41% des dépenses ;
- Fonctionnement : 2.680.137,36€ soit 17,97% des dépenses ;
- Dette : 1.324.576,54€ soit 8,88% des dépenses.

Personnel :

Elles regroupent les traitements du personnel communal et des mandataires, les jetons de présence des conseillers communaux, ainsi que d'éventuelles primes d'assurance hospitalisation.

Traitement personnel non subsidié	1.580.971,64	1.811.768,13	2.186.025,55	2.349.033,13
Traitements personnel Subsidié	2.477.228,89	2.525.776,88	2.768.208,40	3.246.226,96
Traitements personnel enseignement (payé par commune)	366.950,88	427.268,75	466.219,58	80.485,89
Traitements personnel pompier	0,00	0,00	0,00	0,00
Traitements mandataires	274.920,02	297.085,18	314.692,51	328.406,71
Jetons de présence	26.861,40	27.556,47	37.051,35	28.262,16
Traitement enseignement subsidié à 100%	0,00	0,00	0,00	0,00

Assurance-loi	41.963,74	60.466,11	66.326,69	76.877,19
Autres	413.825,91	512.317,70	563.628,55	563.993,20
Total des dépenses de personnel	5.182.722,48	5.662.239,22	6.402.152,63	6.673.285,24

Ci-dessous, une évolution du personnel :

Exercice	Agents	ETP	Statutaires	Contractuels subventionnés	Contractuels non subventionnés
2015	92,75	75,57	22,50	54,25	16
2021	110,25	90,65	27,25	70,50	12,50
2022	113,75	91,59	30	69,25	14,50
2023	118,25	97,06	30	71	17,25
2024	118,50	97,51	28,25	74,75	15,50

L'augmentation des dépenses de personnel 2024 est notamment dû par :

- Une indexation de la charge salariale ;
- Une légère majoration des ETP.

Globalement, on constatera que cette charge salariale est assez stable par rapport à 2023.

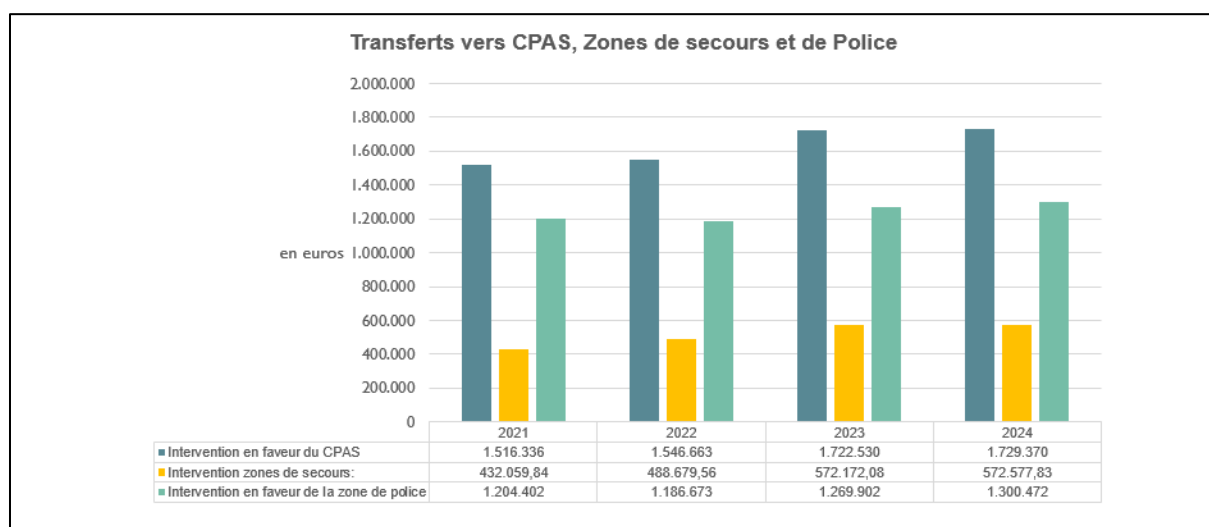
Transferts :

Il s'agit des dotations versées par la commune à d'autres organismes publics, tels que le Centre public d'Action sociale (CPAS), la zone de secours, la zone de police, ou encore les fabriques d'églises.

Intervention au CPAS	1.516.336,29	1.546.663,02	1.722.529,54	1.729.369,73
Intervention Zone de police	1.204.402,11	1.186.672,80	1.269.901,59	1.300.472,25
Intervention zone de secours	432.059,84	488.679,56	572.172,08	572.577,83
Intervention Hôpital	15.630,57	29.509,00	15.041,66	88.163,06
Intervention traitement des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention fabriques d'église & laïcité	125.526,96	101.120,44	153.650,16	163.143,19
Autres cotisations intercommunales	78.077,61	88.926,25	96.300,99	112.343,99
Autres cotisations				
Subventions associations (Voir liste)	273.594,36	243.845,39	215.188,80	236.239,67
Autres	16.083,34	18.973,86	14.713,77	34.704,95
Total des dépenses de transferts	3.661.711,08	3.704.390,32	4.059.498,59	4.237.014,67

Un tableur de suivi de l'entièreté des dépenses de transferts (45 subventions et cotisations) a été élaboré en 2024 par le service des finances, afin de verser les dotations communales à la juste date.

Une évolution des principales dépenses de transferts :



Les augmentations s'expliquent par les indexations habituelles.

Fonctionnement :

Ces dépenses concernent les charges liées au bon fonctionnement quotidien de la commune (formation, informatique, correspondance, etc..).

Frais administratifs IPP	33.750,62	33.764,56	49.632,97	41.003,83
Déchets	723.469,71	722.678,02	740.821,22	749.963,72
Téléphonie	70.080,79	59.843,37	74.794,52	55.557,49
Correspondance	60.629,13	57.654,77	61.171,79	59.123,91
Carburant	40.094,80	57.321,76	65.561,73	67.510,46
Consommation d'eau	15.737,18	16.250,32	19.819,34	17.423,50
Chauffage, électricité	177.364,31	243.521,73	226.038,99	203.210,27
Eclairage public	77.357,73	70.011,43	67.318,29	89.022,51

Assurances	57.773,80	57.915,56	80.764,96	95.235,82
Frais de la gestion informatique	160.729,47	184.645,93	187.999,96	238.864,70
Autres Frais de fonctionnement des bâtiments	176.569,10	166.680,01	223.372,58	226.921,85
Travaux et fourniture pour la voirie	115.090,44	107.251,67	90.381,88	100.433,54
Autres Frais techniques	245.262,50	248.708,15	273.987,56	329.665,23
Divers	423.522,26	383.021,74	430.322,58	406.200,53
Total des dépenses de fonctionnement	2.377.431,84	2.409.269,02	2.591.988,37	2.680.137,36

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont assez stables et la légère augmentation peut être expliquée par l'inflation.

Dette : elles comprennent le remboursement du capital des emprunts et le paiement des intérêts afférents.

Intérêts débiteurs	4,77	24,85	6.419,08	6.814,40
Charges emprunts part-propre Investissements	1.054.654,15	1.104.999,21	1.147.318,93	1.226.178,53
Charges emprunts Assainissement				
Interventions communales au CRAC				
Charges emprunts tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges emprunts part Etat	7.747,80	7.577,42	7.202,56	7.063,04
Prise en charge du déficit des régies communales	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	88.421,30	90.477,38	87.978,57	84.520,57
Total des dépenses de dette	1150828,02	1203078,86	1248919,14	1324576,54

Le solde restant dû de la dette consolidée au 31/12/2024 s'élève à 16.100.000,00€.

Quelques données supplémentaires sur la dette actuelle :

- Un taux moyen de 3,15% ;
- Une durée moyenne de 21 ans ;
- Une dette intégralement remboursée d'ici 2055.

Attention qu'en décembre 2024, des emprunts pour 3.800.000€ ont été commandés. Ces derniers feront l'objet d'une consolidation dans le courant de l'année 2025.

Le département des finances voit régulièrement des représentants de Belfius dans une perspective de maîtrise de la dette et de bonne collaboration.

EXTRAORDINAIRE

L'évolution investissements à l'extraordinaire 2021 - 2024 :

D'abord, rappelons que l'extraordinaire consiste en la création de projets ayant pour objectif d'améliorer la vie et le cadre de vie du citoyen, ainsi que l'amélioration du fonctionnement de l'administration communale.

L'année 2024 est clairement une « année d'investissements ».

Les dépenses engagées sont mêmes supérieures à celles des trois dernières années cumulées. *Comment est-ce possible et pourquoi ?*

En tout, ce n'est pas moins de 28 nouveaux projets qui étaient prévus en 2024 dont une grande majorité qui se sont réalisés ou ont été attribués durant l'année, nous pouvons citer par exemple :

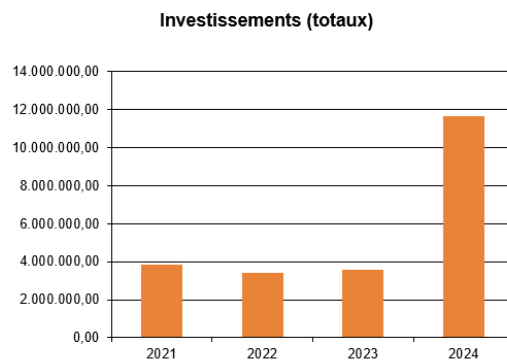
- L'installation de panneaux photovoltaïques à l'espace Winson ;
- L'achat de matériel informatique ;
- La création d'un égouttage Quartier Cheslon ;
- L'extension de la Crèche Chabo'T ;
- Des travaux d'asphaltage à la Rue de la Marlagne ;
- L'aménagement des deux places du Centre de Fosses (Chapitre & Marché) ;
- La rénovation énergétique du hall sportif de Sart-Saint-Laurent ;
- Etc...

Il y a également d'anciens projets qui se sont poursuivis, dont notamment :

- La rénovation énergétique de l'école primaire de Vitrival ;
- La réfection de la rue du Grand-Etang ;
- Etc...

Ci-dessous, un récapitulatif des investissements par fonctions (secteurs) :

Investissements (dépenses engagées dans l'exercice par nature fonctionnelle)					
Fonctions	2021	2022	2023	2024	Totaux
0 Recettes et dépenses générale	0,00	0,00	0,00	0,00	
1 Administration générale	57.648,39	80.128,06	33.927,75	127.911,82	
3 Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	
4 Voiries-communications	1.800.208,32	1.303.334,41	3.015.030,07	1.583.991,76	
5 Industrie - commerce	0,00	0,00	0,00	0,00	
6 Sylviculture- Agriculture	0,00	0,00	39.103,22	0,00	
70>75 Enseignement	287.248,18	0,00	27.301,45	295.471,75	
76>77 Culture et sports	0,00	25.983,55	266.043,11	5.405.547,86	
78 Radio, télévision, presse	0,00	0,00	0,00	0,00	
79 Culte	703.588,97	41.540,50	5.384,50	0,00	
80>86 Action Sociale	39.007,02	223.808,11	52.537,15	1.319.177,52	
87 Santé publique et hygiène	18.155,51	103.644,11	22.290,00	0,00	
90>92 Logement	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Aménagement du territoire	899.148,30	1.599.209,99	85.075,14	2.927.248,83	
Totaux	3.805.002,69	3.377.648,73	3.546.692,39	11.659.349,54	0,00



Nous pouvons rapidement constater que la fonction « 76-77 » correspondant en réalité à la fonction « 764 – Sport » est en corrélation avec le dossier suivant : la rénovation énergétique du Hall Sportif de Sart-Saint-Laurent. L'attribution de ce dossier et les % prévus pour les imprévus s'élèvent approximativement à 5.400.000€ fin 2024.

Un autre exemple serait celui du secteur de « l'action sociale » est également en augmentation et correspond à l'attribution du dossier de l'extension de la crèche Chabo'T, reprise dans la fonction « 835 ».

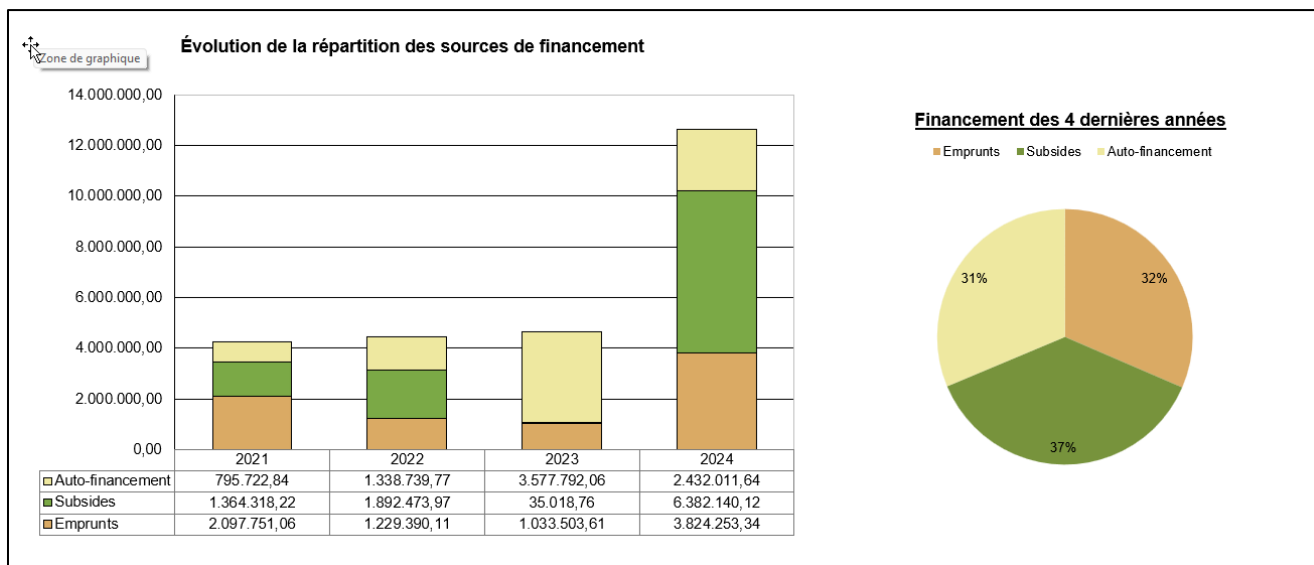
L'évolution des sources de financement 2021 - 2024:

Pour pouvoir investir dans un projet, il faut évidemment pouvoir le financer.

Les sources financements potentielles sont les suivantes :

- L'auto-financement « sur fonds propres » ;
- L'acquisition de subsides ;
- La consolidation d'emprunts.

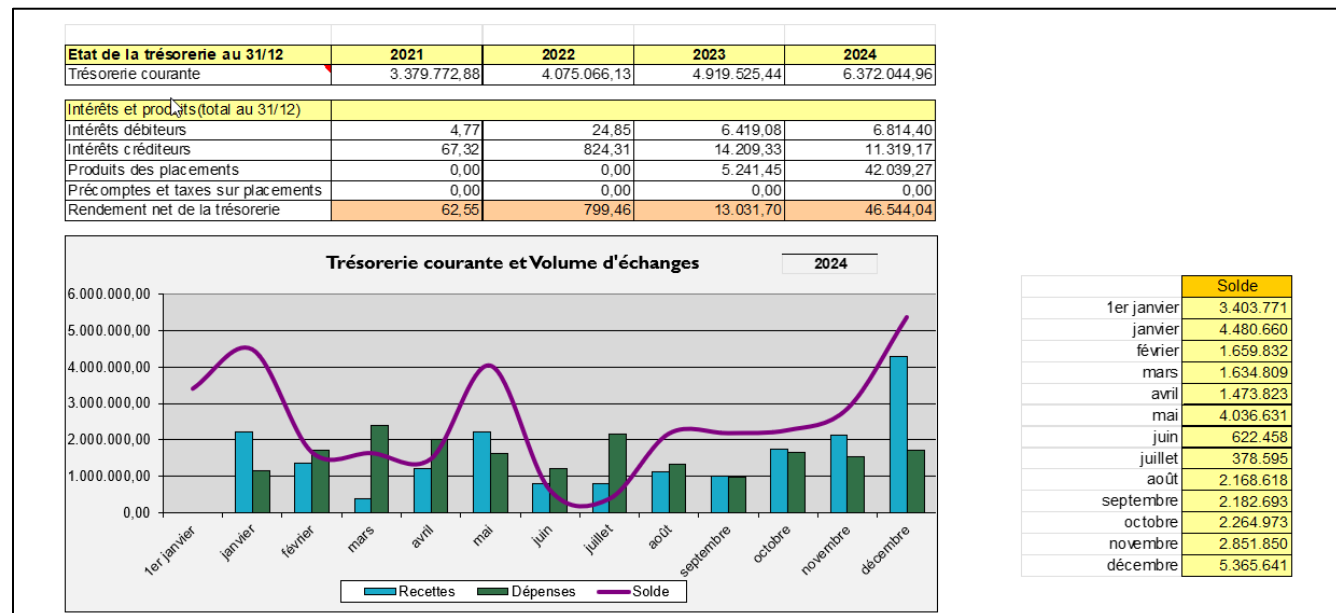
Ci-dessous, une répartition et une évolution des méthodes de financements de nos projets :



Vous constaterez que les méthodes de financements sont assez équilibrées sur les quatre dernières années.

En 2024, quelques subsides (6.382.140,12€) ont été sollicités et trouvés par les différents services afin de permettre de financer une grande partie des projets de la Ville (54,73%).

L'évolution de la trésorerie 2021 – 2024 :



Ces données permettent de se rendre compte d'une chose : la trésorerie est maîtrisée mais n'est pas infinie et oscille fortement d'un mois à l'autre.

L'investissement dans l'extraordinaire impacte évidemment la trésorerie au quotidien. *Mais alors comment maîtriser cette trésorerie et s'assurer de ne pas finir dans « le rouge » ?*

Pour visualiser au mieux ce qu'il se passe, le service des finances a réalisé un tableur Excel reprenant majoritairement les grosses rentrées courantes de notre Ville (fiscalité additionnelle, subsides à l'ordinaire, ...), ainsi que les grosses dépenses courantes (traitements, prélèvements d'emprunts, ...).

En outre, il est important également de prévoir un « bas-de-laine » pour les grosses dépenses qui peuvent tomber à n'importe quel moment tel qu'une (ou plusieurs) factures pour un gros dossier à l'extraordinaire.

Il est également à noter que sur les quatre dernières années, 2023 et 2024 démontrent bien ces quelques mots puisque des placements ont été réalisés et rapportent environ 60.000€ sur les deux années. Cela constitue de l'argent « facilement récupérable » quand nous avons une vision à long-terme des rentrées et sorties de notre AC.

Les avis de légalité

Pour rappel, l'article L1124-40 du CDLD charge le directeur financier de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur toute décision du conseil communal ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 30.000€ HTVA, dans les dix jours ouvrables de la réception du dossier contenant la demande et les annexes explicatives éventuelles.

Ce délai est ramené à cinq jours en cas d'urgence dûment motivée.

En 2024, la directrice financière a rendu :

- 47 avis de légalité pour le collège communal ;
- 44 avis de légalité pour le conseil communal.